



**Communauté de Communes
de la REGION de BAR-SUR-AUBE**

03 25 27 81 24

www.barsuraube.org

www.facebook.com/ccrb10

VENTE DE CHARGEUR JLG HORS SERVICE

VENTE D'UN CHARGEUR TELESCOPIQUE HORS SERVICE

REGLEMENT DE LA VENTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Lundi 3 Juin 2019 à 12h.

LIEU D'EXECUTION : Bar-sur-Aube

PERSONNE RESPONSABLE DE LA VENTE : M. le Président de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube

Article 1 – OBJET DE LA VENTE

Le présent règlement porte sur la vente d'un véhicule hors service dont les caractéristiques sont portées sur la fiche de présentation annexée.

Le matériel est vendu en l'état sans que l'acheteur ne puisse formuler de réclamation à l'issue de la vente. Le véhicule est vendu sans aucune garantie ; les frais éventuels de réparation pour une remise en conformité sont à la charge de l'acheteur

Article 2 – CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

2.1 – COLLECTIVITE CONTRACTANTE

La collectivité contractante est la Communauté de Communes de la Région Bar-sur-Aube (CCRB) dont le siège est sis :

4 Boulevard du 14 Juillet
10200 BAR SUR AUBE

La personne responsable de la vente,
Habilitée à la notifier après délibération du Conseil communautaire est :

Monsieur le Président de la CCRB

4 Boulevard du 14 Juillet
10200 BAR SUR AUBE

Le responsable du recouvrement est :

**Monsieur le Trésorier,
Trésor Public – Bar-sur-Aube**

Auquel doivent être signifiées toutes oppositions éventuelles.

Le candidat qui sera désigné attributaire de la présente vente par l'autorité territoriale, sera dénommé « le titulaire ».

2.2 – PUBLICITE

La présente vente a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et de publication sur le site Internet de la CCRB (www.barsuraube.org)

2.3 – NEGOCIATION

L'autorité territoriale se réserve la possibilité de négocier avec les candidats leur proposition si elle est estimée basse par rapport à la valeur marchande minimale estimée du bien.

Les négociations s'effectueront au plus tard dans les 30 jours suivant la date de réception des offres. Elles s'effectueront par échange de correspondances transmises par courriel, ou lettre recommandée.

Article 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date fixée pour la réception des offres.

Article 4 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

- Justifications à produire comme indiqué en article 5 du présent règlement

Article 5 – JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT

Pour les personnes physiques :

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité
- Copie d'un justificatif d'adresse (copie de facture EDF par exemple)

Pour les personnes morales :

- Extrait K-Bis
- Copie recto-verso de la pièce d'identité du dirigeant ou gérant de la structure.

Article 6 – RETRAIT DU REGLEMENT DE LA VENTE

Le règlement de la vente est expliqué ci-après. Il est téléchargeable sur le site de la collectivité (www.barsuraube.org). A défaut et sur demande écrite par courrier postal, courrier électronique, ils pourront vous être adressés par voie électronique ou par voie postale.

Article 7 – COMPOSITION DU DOSSIER DE VENTE

Le dossier remis aux candidats contient :

- 1) Une fiche de présentation du véhicule, accompagné de photographies.
- 2) Le présent document qui régit la présente consultation,
- 3) Un formulaire-type de proposition de prix, valant acte d'engagement.

Article 8 – VISITE DU MATERIEL SUR SITE

Il est proposé aux candidats de venir sur site voir le matériel :

- **Soit le jeudi 23 mai 2019 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h**
- **Soit le mercredi 29 mai 2019 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.**

Pendant ces créneaux, les candidats sont invités à se rendre directement sur le site des Services techniques à côté de la déchetterie de Bar-sur-Aube.

Il ne sera pas possible d'essayer le matériel.

Il est à noter qu'aucune autre possibilité de visite ne pourra être proposée en dehors de ces créneaux.

Article 9 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats qui auront à présenter leurs offres sous pli cacheté le feront de la manière suivante :

9.1 Le pli « extérieur » portera les références de la vente :

- Date et intitulé de la vente : « 2019 – VENTE D’UN CHARGEUR TELESCOPIQUE HORS SERVICE
- Le nom du candidat, personne physique ou personne morale et la mention « NE PAS OUVRIR ».

9.2 A placer dans une enveloppe distincte : cette pochette devra contenir les pièces justificatives portées à l’article 5.

9.3 A placer dans une autre pochette distincte : Cette seconde pochette devra contenir la proposition de prix, formulée sur l’acte d’engagement annexé au présent règlement de la vente ; la proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat.

Article 10 – CONDITIONS D’ENVOI ou de REMISE DES OFFRES

10.1 Date limite de remise des offres :

Les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la CCRB, avant le :

LUNDI 3 JUIN 2019 AVANT 12 HEURES – (TERME DE RIGUEUR)

10.2 Conditions de remise sous format papier :

Le « pli extérieur » cacheté qui contient les enveloppes intérieures doit porter impérativement et lisiblement la mention suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR SUR AUBE
VENTE D’UN CHAREUR TELESCOPIQUE HORS SERVICE
4 BOULEVARD DU 14 JUILLET
10200 BAR SUR AUBE

Les plis, contenant les offres, pourront être déposés contre récépissé à l’adresse ci-après :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR SUR AUBE
4 BOULEVARD DU 14 JUILLET
10200 BAR SUR AUBE

(du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H)

Ou être envoyés, obligatoirement par pli recommandé avec avis de réception postal, et réceptionné avant ces dates et heures limites, à l’adresse ci-dessus.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l’avis de réception serait délivré après les dates et heures limites mentionnée au présent article, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ATTENTION

1) Les offres ne devront être envoyées qu’à la seule adresse ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de disqualification, être déposées dans les boîtes aux lettres de la CCRB ; seule, la délivrance d’un récépissé peut faire foi d’une remise de l’offre.

2) Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue. En conséquence, la CCRB ne saurait être tenue pour responsable des retards éventuels pris dans l'acheminement du courrier, qu'ils soient conjoncturels ou structurels, ni de l'encombrement des voies de circulation les jours de remise des plis.

3) Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement (chèque) au moment de la candidature. En effet, seul le Trésor Public est habilité à assurer le recouvrement des créances d'une collectivité.

Article 11 – UNITE MONETAIRE

Le candidat est informé que la CCRB souhaite conclure la vente dans l'unité monétaire : EUROS.

Article 12 – CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

A) La CCRB retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres. La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente pour des motifs d'intérêt général, notamment si aucune offre ne paraît répondre à la valeur marchande minimale estimée du bien. En cas d'offre identique, afin de départager les candidats, ils seront invités par écrit à formuler une nouvelle offre. L'offre éventuellement retenue sera soumise au vote du Conseil communautaire qui donnera pouvoir à Monsieur le Président de conclure la vente.

B) Les soumissionnaires seront avisés du rejet par lettre simple ou de l'acceptation de leur offre par lettre recommandée.

Article 13 – MODALITES DE PAIEMENT

Le titre de recettes sera émis par le Service comptabilité de la CCRB dans un délai de 15 jours suivant l'envoi de la notification d'acceptation de l'offre. Le lauréat recevra par voie postale un avis des sommes à payer auprès du Trésor Public.

Ce paiement devra alors être adressé, accompagné de l'avis des sommes à payer, par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public » ou payé en numéraire à la caisse du Trésorier :

Centre des Finances Publiques – 16 Place Jean Jaurès – 10200 BAR SUR AUBE
Téléphone : 03 25 92 37 70

Article 14 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES

Tous renseignements complémentaires d'ordre administratif pourront être obtenus, **de préférence par recours au courrier électronique**, auprès de :

Monsieur Jacques-Philippe CLEMENT

Directeur technique de la CCRB

Tél. : 03.25.27.12.43

Port. : 06.08.06.50.07

Courriel : jp.clement@barsuraube.org

Conformément à la loi de 1978 relative à l'informatique et aux libertés, les coordonnées mentionnées ne doivent ni être communiquées à des tiers, ni utilisées pour d'autres motifs que la présente vente.



**Communauté de Communes
de la REGION de BAR-SUR-AUBE**

03 25 27 81 24

www.barsuraube.org

www.facebook.com/ccrb10

VENTE D'UN CHARGEUR TELESCOPIQUE HORS SERVICE

ANNEXE : FICHE DESCRIPTIVE DU MATERIEL

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Lundi 3 juin 2019 à 12h.

LIEU D'EXECUTION : Bar-sur-Aube

PERSONNE RESPONSABLE DE LA VENTE : M. le Président de la Communauté de
Communes de la Région de Bar-sur-Aube

Caractéristiques techniques :

1 chargeur télescopique de marque JLG avec axe avant droit cassé



Vendu en l'état sans garantie

Année 2011 6081 heures

Accessoires fournis avec le chargeur :

4 roues pleines usagées avec jantes

1 godet lisse

1 godet avec pince crocodile.

Transport à la charge du preneur.



**Communauté de Communes
de la REGION de BAR-SUR-AUBE**

03 25 27 81 24

www.barsuraube.org

www.facebook.com/ccrb10

VENTE DE CHARGEUR JLG HORS SERVICE

VENTE D'UN CHARGEUR TELESCOPIQUE HORS SERVICE

ACTE D'ENGAGEMENT

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Lundi 3 juin 2019 à 12h.

LIEUX D'EXECUTION : Bar-sur-Aube

PERSONNNE RESPONSABLE DE LA VENTE : M. le Président de la Communauté de
Communes de la Région de Bar-sur-Aube

A. IDENTIFIANTS

Collectivité désignée comme VENDEUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR SUR AUBE
4 Boulevard du 14 Juillet
10200 BAR SUR AUBE

Objet de la vente

Chargeur télescopique hors service

Personne habilitée à engager la Collectivité

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube

Désignation, adresse, téléphone du Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier
16 Place Jean Jaurès
10200 BAR SUR AUBE

B. CO-CONTRACTANT

Personne morale

Je soussigné (nom, prénoms)

Agissant pour mon propre compte Pour le compte de

Adresse du siège social et téléphone :

.....
.....

N° de SIRET :

Personne physique

Je soussigné (nom, prénoms)

Adresse personnelle :

.....

Numéro de téléphone :

C. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance du règlement de la vente et des documents qui y sont mentionnés et après avoir fourni les pièces justificatives demandées.

1° M'engage conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à acquérir le bien concerné au prix ci-dessous

Montant en €

2° Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquées au règlement de la vente

A le

Le Titulaire, (signature)

D. REPONSE DE L'ADMINISTRATION

La présente offre est acceptée

	A Bar-sur-Aube le, Le Président David LELUBRE
--	--